MOTION : Transparence et clarté du rôle des membres de l'exécutif et du législatif à Delémont : interdire le cumul des mandats

Croissance démographique, mobilité du travail, système incitant à se transformer en pendulaires, fusions de communes, agglomération, régions transfrontalières, les nouvelles tendances du développement et les nouveaux styles de vie rendent toujours plus difficile l'exercice citoyen d'une véritable démocratie de proximité. Seules des petites entités, à dimension humaine, permettent vraiment une participation et un contrôle des décisions par la population. L'éloignement des instances de décision de leur base est un problème. Un autre risque est celui du cumul des mandats, qui permet ainsi aux élus de « jouer » sur le lieu où des interventions doivent se faire (ce n'est pas la Commune, c'est le Canton, ou la Confédération plus rarement, etc... le jeu du bonneteau est un grand classique !).

A Delémont, le cumul des mandats est une réalité. Au Conseil Communal, le maire et deux Conseillers sont aussi Députés et Députés suppléants. Au conseil de Ville, il y a 5 élus qui cumulent des mandats communaux et cantonaux.

Le cumul des mandats augmente le risque de conflits ou de confusion des intérêts communaux et cantonaux.

Nous demandons que l'art 17 (Incompatibilité en raison de la fonction) du Règlement d'organisation de la Commune municipale soit modifié et complété en ajoutant au point 1. un alinéa d) : parlementaire cantonal. Chapitre 2. Alinéa c : parlementaire cantonal.

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

